

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la commune de MASSAGUEL

**30**

**300323154**

**Séance du 23 avril 2026**

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11		

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le vingt et trois avril à dix-huit HEURES, trente MINUTES le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents : Mes DAMIEN Mélanie, RIVAIRAN Laetitia, VAISSIERE Pascale, COUGNAUD Caroline, GLEIZES Laure, Mrs ORBILLOT Pascal, M. ORCAN Michel, BOYER Jean-Yves, ROLAND Pascal, RIGAL Jean-Noël, DUMINIL Christian,

Secrétaire : Mme. VAISSIERE

Date de convocation : 16 avril 2026

**Objet :**

**VOTE TAUX  
IMPOSITION POUR  
2026**

Monsieur le Maire,

Par délibération du 30 mars 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

**TFB : 44,02 %**  
**TFNB : 69.02 %**  
**TH : 6.55 %**

Depuis 2020, le taux de la TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :

**TFB : 44.46 %**  
**TFNB : 69.71 %**  
**TH : 6.69 %**

Pour copie conforme

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

**Le Maire,  
M.ORBILLOT Pascal**

**A MASSAGUEL, le 23 avril 2026  
Secrétaire des séances  
Mme. VAISSIERE Pascale**

